

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme NICOLE BRODEUR, présidente
Mme MARTINE MUSAU, commissaire ad hoc
M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire ad hoc

**ÉCOLE ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS
DANS GRIFFINTOWN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 11 novembre 2020, 19 h
1550, rue Metcalfe
14^e étage
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 NOVEMBRE 2020	
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À L'AVANCE ET REGROUPÉES PAR THÈMES:	
PROJET MIXTE.....	7
LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL.....	33
PROJET DE PAVILLON DANS LE PARC DU BASSIN-À-BOIS.....	41
PÉRIODE DE QUESTIONS TÉLÉPHONIQUES:	
Mme GENEVIÈVE PERRON (boîte vocale).....	53
Mme CATHERINE ORDI.....	55
M. KAYVAN SHAHROKNI.....	57
Mme ORNELLA SARAH WALI.....	62
MOT DE LA FIN	68
AJOURNEMENT	

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2020

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 Bonsoir. Bienvenue à cette séance virtuelle de questions et de réponses qui se tient dans le cadre de la consultation publique sur les *Projets d'écoles et d'équipements collectifs dans Griffintown*.

10 La séance se déroulera en français. Toutefois, les personnes qui voudraient s'expliquer en anglais pourront le faire.

 This meeting will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the Commission in English, you are welcome to do so.

15 Je vous remercie au nom de l'Office de consultation publique de Montréal de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux malgré les défis posés par la pandémie. Sachez que toutes nos activités se tiennent en conformité avec les règles gouvernementales et les normes sanitaires qui s'appliquent.

20 Avant d'expliquer le déroulement de la soirée, et de rappeler le mandat de la commission, permettez-moi de me présenter ainsi que les personnes qui m'accompagnent.

25 Je m'appelle Nicole Brodeur, et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. Je suis secondée par deux autres commissaires, mes collègues, madame Martine Musau ainsi que par monsieur Pierre-Constantin Charles.

 Nous sommes appuyés dans nos travaux par monsieur Marc-André Lapointe, qui agit à titre d'analyste à la commission.

30 Pour répondre aux questions du public et de la commission, nous avons avec nous des
représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest du Service de l'urbanisme et de la mobilité de
la Ville de Montréal, du Centre de services scolaire de Montréal et de l'organisme Bâtir son
quartier. Je leur donnerai la parole dans quelques minutes pour qu'ils se présentent à leur
tour.

35 Un rappel sur le rôle de l'Office de consultation publique de Montréal, qui est une
organisation neutre et indépendante. Les consultations n'ont pas pour objet de faire la
promotion d'un projet ou d'une vision en particulier.

40 Les commissaires sont indépendants. Ils ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires de
la ville de Montréal. De plus, tous les membres de la commission sont liés par un code de
déontologie dont vous pouvez prendre connaissance sur le site Internet de l'office.

Quelques mots maintenant sur l'objet de la consultation.

45 Le 26 mai dernier, le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de
Montréal pour assurer la tenue d'une consultation publique sur des modifications
réglementaires afin de réaliser deux projets dans l'arrondissement du Sud-Ouest, plus
précisément dans le secteur Griffintown.

50 Le premier projet est la construction d'une école de niveau préscolaire et primaire en
combinaison avec un immeuble de logement social. Le Centre de services scolaire de
Montréal, anciennement la Commission scolaire de Montréal, en a confié la réalisation à
l'organisme d'économie social Bâtir son quartier.

55 Le second projet est le pavillon dans le parc du Bassin-à-bois. Il est piloté par le
Service d'urbanisme et de mobilité de la ville de Montréal.

60 Pour permettre la construction de ces deux projets et pour encadrer leur réalisation, l'arrondissement du Sud-Ouest propose des modifications réglementaires à deux documents.

65 Premièrement, au règlement 09-004, qui régit une partie de Griffintown désignée comme les Bassins du Nouveau Havre. C'est là que serait implanté le projet mixte d'école et de logements sociaux, de même que le pavillon.

Deuxièmement, des modifications au Programme Particulier d'Urbanisme - le PPU - de Griffintown. Un document qui permet de planifier le développement de l'ensemble du secteur.

70 Une consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal se déroule en plusieurs temps. Nous vous avons présenté, le 19 octobre dernier, les vidéos d'information préparés par la Ville et par les promoteurs des projets. Vous trouverez la vidéo de cette séance d'information ainsi que la documentation concernant les projets sur la page Web de la consultation. À ce jour, cette vidéo a donné lieu à plus de 700 visionnements.

75 Lors de cette séance, nous avons invité les citoyens et les citoyennes à envoyer leurs questions sur le projet mixte et le projet de pavillon dans le parc du Bassin-à-bois.

80 Nous avons reçu plus de 70 questions. Pour ce soir, nous avons retenu 16 questions d'ordre général, abordées par le plus grand nombre de personnes et les avons regroupées par thématiques.

85 Les représentants de la ville et des promoteurs y répondront dans quelques minutes. Soyez assurés que la commission a lu attentivement toutes les questions que vous nous avez fait parvenir.

Quant aux questions d'intérêts plus spécifiques que vous nous avez envoyées, nous les transmettrons à la ville et aux promoteurs qui y répondront par écrit. Leurs réponses sont

90 incluses au dossier de documentation sur la page de la consultation, sous la rubrique Travaux de la commission.

95 Nous commencerons donc la séance de ce soir avec les questions d'ordre général reçues d'avance. Une fois ces questions épuisées, il vous sera possible de poser des questions additionnelles en direct par téléphone. Je vous donnerai le numéro à appeler le moment venu.

100 Je vous rappelle que tout au long de la séance, la commission pourra demander des précisions et des clarifications à la ville et aux promoteurs quant aux réponses données aux questions des citoyens.

105 Nous nous réservons également le droit de poser des questions à la fin de la soirée, une fois les questions des participants épuisées.

110 Si les représentants de la ville et des promoteurs ne sont pas en mesure de donner une réponse à une question posée ce soir, ils devront la fournir par écrit, dans les meilleurs délais. Toutes ces réponses seront rendues publiques sur la page de la consultation.

115 La période pour donner son opinion débutera dès demain, et se poursuivra jusqu'au 14 décembre.

Plusieurs méthodes s'offrent à vous pour donner votre opinion. Vous pouvez donner votre opinion en ligne, en répondant à des questions ouvertes sur notre site Internet. Laissez votre opinion sur une boîte vocale ou encore nous faire parvenir un document écrit.

120 Quel que soit votre choix, vous pourrez vous inscrire jusqu'au 3 décembre afin de présenter votre opinion devant les commissaires, soit par vidéoconférence ou encore par téléphone. Pour cela, prenez rendez-vous auprès de monsieur Gilles Vézina au numéro qui apparaît à l'écran.

Les séances d'audition des opinions débiteront le 7 décembre.

120

Toutes ces informations resteront disponibles sur notre site Internet, sur la page de la consultation.

À la suite des séances d'audition, la commission analysera l'ensemble de l'information qui lui a été soumise et formulera des recommandations contenues dans un rapport.

125

La présidente de l'office transmettra ce rapport à la mairesse et au président du Comité exécutif de la ville de Montréal. Le rapport sera rendu public deux semaines plus tard.

130

La démarche à laquelle nous nous convions dans le cadre de cette consultation est adaptée à la situation sanitaire actuelle. Elle respecte les consignes gouvernementales en vigueur tout en permettant des conditions d'accessibilité qui favorisent l'expression de tous les points de vue.

135

Je vais maintenant donner la parole aux représentants de la ville et des promoteurs afin qu'ils se présentent, de même que les personnes ressources qui les accompagnent. Ce sont ces personnes qui répondront à vos questions ainsi qu'aux questions de la commission.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

140

Donc, je vais commencer. Louis-Henri Bourque, je suis Chef de division des projets urbains pour la Direction de l'urbanisme et de la mobilité pour la ville de Montréal.

Mme NADIA BANVILLE :

145

Bonsoir, mon nom est Nadia Banville, je suis conseillère en aménagement à la Division des projets urbains au Service de l'urbanisme et de la mobilité de la ville de Montréal.

M. JEAN-FRANÇOIS GILKER :

150

Bonjour, Jean-François Gilker, du groupe de ressources techniques Bâtir son quartier. Je suis le Coordonnateur de l'équipe de développement.

M. YANN OMER-KASSIN :

155

Bonsoir, mon nom est Yann Omer-Kassin. Je suis Agent de développement au groupe de ressources techniques Bâtir son quartier.

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :

160

Bonsoir, mon nom est Louis Bastien Lapierre. Je suis Analyste à la planification au Centre de services scolaire de Montréal.

Mme CLAUDE LAURIN :

165

Bonsoir, je m'appelle Claude Laurin. Je suis Coordinatrice à la planification et au développement immobilier au Centre de services scolaire de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

170

Alors, merci. Pour faciliter le déroulement de la soirée, les questions reçues d'avance ont été regroupées par thèmes et résumées. Nous allons débiter par les questions concernant le projet mixte d'écoles et de logements sociaux, puis nous passerons à celles sur le projet de pavillon dans le parc du Bassin-à-bois.

175

Encore une fois, la commission a bien pris connaissance de l'intégralité de vos questions. Leur libellé précis sera disponible sur le site Internet de l'office dès demain. Il sera remis aux représentants de la ville et des promoteurs.

180 Passons maintenant, aux questions sur le projet mixte.

PROJET MIXTE

185

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

La première question sur le projet mixte sur le thème de l'école :

190

« D'après la documentation, le projet d'école préscolaire et primaire répondra à la moitié des besoins du secteur Griffintown. A-t-il été envisagé de répondre à la totalité des besoins dans le cadre d'un seul projet, par exemple, en rajoutant des étages à l'école ou en consacrant l'ensemble du terrain à la construction d'une école plus grande?

195

Si non, quel est le projet pour la moitié restante des besoins à couvrir. Enfin, le CSSDM est propriétaire d'un petit terrain au coin des rues Eleanor et Ottawa, quelles sont ses intentions à propos de ce terrain? »

Mme CLAUDE LAURIN :

200

Il y a plusieurs questions dans la question. Je vais commencer avec la question portant... Je vais commencer ma réponse sur la dernière partie de la question portant sur le terrain du CSSDM.

205

Lorsque les besoins ont été identifiés d'une école dans le secteur de Griffintown, évidemment, on a considéré, on a examiné la possibilité d'implanter une école en 2018 sur le

terrain du CSSDM. Il y avait d'ailleurs eu avec les citoyens du quartier à ce moment-là des rencontres à ce sujet. Et, il avait été rapidement conclu par l'ensemble des personnes qui ont examiné cette option que le terrain, d'une part, n'est pas suffisamment grand pour accueillir une école de six classes préscolaires et dix-huit classes de primaire.

210

Et, d'autre part, dans ces circonstances, on a évalué aussi – comment dire – l'emplacement, la localisation de la meilleure localisation pour implanter un projet d'école dans le secteur de Griffintown.

215

Donc, les services du Centre de services scolaire de Montréal ont fait une évaluation de l'emplacement des résidents, et en particulier des familles dans le secteur de Griffintown et mon collègue pourra compléter. Et nous avons évalué qu'il était préférable de chercher un terrain dans une zone plus centrale du quartier, de façon à mieux desservir et à favoriser les déplacements piétons des familles et des élèves.

220

Donc, le terrain pour l'instant demeure la propriété du CSSDM et n'a pas de vocation définie pour l'instant.

225

La première partie de la question portait sur : A-t-il été envisagé d'implanter l'ensemble ou tous les besoins. Peut-être revenir pour faire une petite précision. Donc, les besoins scolaires sont évalués à six classes préscolaires, dont trois classes de maternelle 4 ans, trois classes de maternelle 5 ans et 18 classes primaires, dont trois par niveau.

230

Lorsque nous avons fait la recherche d'un terrain, le Centre de services scolaire, nous avons laissé la possibilité aux proposants de fournir un terrain pour l'ensemble des besoins ou une partie des besoins considérant que les terrains dans Griffintown sont une denrée rare.

235

Donc, la proposition qui a été fournie par l'organisme Bâtir son quartier est une proposition qui ne permet pas, en effet, d'implanter l'ensemble des classes prévues à l'école, reconnues par le ministère de l'Éducation.

Peut-être mon collègue pourra ajouter des éléments et peut-être aussi que l'organisme Bâtir son quartier, qui a élaboré la proposition avec le nombre de classes qui est présenté ce soir, donc trois classes de maternelle 4 ans, trois classes de maternelle 5 ans et six classes primaires.

240

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :

Peut-être je peux, si je peux ajouter; les éléments que vous voyez à l'écran en rose, on voit vraiment ce qui est marchable à l'intérieur de 1 000 mètres, vraiment ce qui peut être fait en traversant les parcs en utilisant les trottoirs.

245

Alors, on est vraiment dans une situation où le point central de la carte en vert, l'épingle, représente le projet identifié qu'on a en considération aujourd'hui. C'est un projet, oui, de 12 classes, qui permet de desservir 50% des besoins identifiés à terme dans le quartier. Et, il faut savoir qu'à l'heure actuelle, les besoins pourraient être entièrement répondus. Dans trois, quatre ans, les besoins seraient encore répondus avec cette première infrastructure.

250

LA PRÉSIDENTE :

255

Monsieur Omer-Kassin peut-être?

M. YANN OMER-KASSIN :

260

Jean-François Gilker.

LA PRÉSIDENTE :

265

Monsieur Gilker.

M. JEAN-FRANÇOIS GILKER :

270 J'étais présent au début des discussions et de l'élaboration du projet. Donc
effectivement, quand la Commission scolaire a exprimé ses souhaits et que nous avons vu
cette demande. Sur le site qui devait être dézonné pour faire un projet résidentiel et ç'avait été
convenu au moment de l'élaboration du développement et du redéveloppement du site des
Bassins du Nouveau Havre avec la Société immobilière du Canada et de la ville de Montréal,
que ces terrains-là seraient réservés à une vocation de logements communautaires à 100%.

275 Avec les années effectivement, il est arrivé un jour l'idée qu'une école pouvait
s'installer. Et, les propositions qui pouvaient être faites, c'était de répondre en totalité ou en
partie jusqu'à la moitié des besoins qui étaient exprimés par la Commission scolaire.

280 Et sur le site, il y a eu un consensus qui a été fait pour dire bien, on peut peut-être, les
besoins en logements communautaires dans le Sud-Ouest sont importants, sont immenses.

285 Par ailleurs, les gens disent : mais les besoins aussi en termes d'équipements
scolaires sont importants, peut-être qu'on pourrait essayer de trouver une façon de se
ramasser un petit peu sur notre site pour laisser la place à cet équipement qui est important
pour une collectivité.

290 Donc c'est dans cet esprit - je dirais de partage, de solidarité avec l'ensemble du
voisinage, de la communauté qui habite le coin - que les organismes communautaires qui vont
porter le projet de logements ont convenu que ça valait la peine d'essayer de resserrer le
projet pour laisser un espace à l'école et faire une proposition qui était conforme au cadre de
l'appel d'offres qui a été fait par le service ou la Commission scolaire à l'époque.

295

LA PRÉSIDENTE:

300 Ad hoc, et je pense que ma question va s'adresser à monsieur Lapierre. Est-ce qu'il y a un autre terrain qui a été identifié pour des besoins de plus long terme? Parce que vous nous avez dit que le projet d'école préscolaire et primaire qui est prévu satisferait les besoins pour certainement de court terme et peut-être aussi de moyens termes. Mais à plus long terme, Griffintown va se développer. Est-ce qu'il y a un site qui a été identifié pour la deuxième école, primaire et préscolaire?

305 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Laurin, je m'excuse.

Mme CLAUDE LAURIN :

310 Ça va. Vous n'avez pas à vous excuser. C'est qu'on avait peut-être plus les questions sur les besoins, c'est mon collègue qui est davantage compétent dans ce domaine. Pour ce qui est des infrastructures, donc les enjeux de terrain, c'est plus dans l'équipe dont je m'occupe.

315 Concernant un deuxième emplacement, effectivement des démarches sont en cours. L'appel d'intérêt menée en 2018 avait permis d'identifier deux sites à grande proximité l'un de l'autre et les démarches se poursuivent et de façon assez concrète.

320 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien, merci. On va passer à la question suivante.

325

Mme ÉLISE NAUD :

« Alors, quels sont les besoins scolaires de niveau secondaire dans le secteur? »

330 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lapierre.

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :

335

Les besoins dans le fond au secondaire dans le secteur, c'est souvent, c'est assez simple pour faire les ratios de manière générale, pour le territoire, c'est à peu près soixante 60% des besoins au niveau primaire. Mais, il faut savoir que les besoins au secondaire sont répondus très différemment.

340

Au secondaire, on est vraiment dans une situation où l'enfant a du choix de plusieurs écoles dans le territoire. En ce moment, il y a toute une révision justement de l'offre de service au secondaire pour assurer les problèmes complémentaires dans les écoles, dites voisines. Mais, normalement, on considère à peu près un 45 minutes de transport commun à l'intérieur duquel on peut desservir l'élève au secondaire.

345

J'ai quand même pris le temps de noter là-dessus combien il y avait de place élèves dans le secteur en question. On peut desservir, dans les prochaines années, avec les agrandissements qu'on a déjà faits, entre autres, dans Notre-Dame-de-Grâce, on pourrait desservir jusqu'à 600 élèves supplémentaires que ce qui est déjà prévu actuellement incluant les données pour Griffintown.

350

LA PRÉSIDENTE:

355

Merci. Autre question.

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

360 « *Quels seront les critères de sélection des élèves de l'école? Certains groupes d'enfants auront-ils priorité pour s'inscrire à l'école? Par exemple, les enfants habitants les logements communautaires voisins par rapport à ceux habitants les copropriétés? »*

LA PRÉSIDENTE:

365 Du côté du Centre de services scolaire?

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:

370 En fait, les critères de sélection exacts pour l'école ne sont pas encore définis. Mais l'objectif c'est d'avoir une école de quartier qui va permettre de desservir l'ensemble des élèves du territoire.

375 L'objectif c'est, à l'heure actuelle, la solution qui est envisagée, comme on fait pour beaucoup de nouvelles écoles, c'est par proximité. D'ouvrir l'école aux gens qui peuvent se déplacer comme on appelle ça un peu une école de marcheurs. C'est le scénario qui est envisagé jusqu'à maintenant.

380 On étudie toujours la possibilité de – bien, on étudie – en fait, on a une consultation qui va suivre que j'ai déjà mentionnée auparavant, (inaudible) école dans laquelle on ouvre justement la question pour recueillir le plus d'opinions possibles à cet effet-là. Mais il n'y a pas de critères aujourd'hui qui sont choisis pour l'école. L'objectif c'est de desservir tous les enfants du quartier.

LA PRÉSIDENTE:

385 Merci beaucoup.

Mme MARTINE MUSAU, commissaire :

Si vous me permettez, Madame la présidente.

390 **LA PRÉSIDENTE:**

Oh, je m'excuse.

LA COMMISSAIRE :

395

Une question complémentaire pour monsieur Lapierre.

400 Est-ce que vous pouvez préciser comme on vous demande dans la question s'il y aura un ordre de priorité qui va être établi. On comprend que les critères ne sont pas fixés, mais est-ce qu'il y aura un ordre de priorité?

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:

405 Comme ordre de priorité, normalement, il y a plusieurs situations selon les écoles primaires. Ça peut être... pour les écoles de quartier, c'est sur un territoire donné qu'on pourrait envisager un redécoupage plus naturel près du territoire de la Petite-Bourgogne, l'école qui dessert actuellement le quartier. Où les élèves seraient... s'ils sont à l'intérieur du territoire seraient desservis en premier par rapport à ceux à l'extérieur.

410 Et après ça, il y a plusieurs éléments à la politique d'inscription que je ne vous précise pas, mais je pourrais donner plus de détails là-dessus, mais les ordres de priorité d'habitude c'est lié à la proximité ou c'est lié au territoire en question et les limites définies qui ne sont pas établis à l'heure actuelle.

415 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien alors, je retiens que vous allez nous envoyer quelque chose là-dessus, sur les critères.

425 **M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:**

Je peux vérifier dans la politique d'inscription les critères plus spécifiques...

LA PRÉSIDENTE:

430 ... Oui. Sur la politique d'inscription.

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:

Oui.

435

LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. Prochaine question.

440 **Mme ÉLISE NAUD :**

« Quelles installations de la future école seront accessibles aux citoyens en dehors des heures de classe? Y aurait-il moyen d'intégrer plus de locaux en hauteur dans le but d'offrir des services à la communauté? »

445 **La PRÉSIDENTE:**

Madame Laurin.

450 **Mme CLAUDE LAURIN:**

Les pratiques générales pour l'ensemble des écoles du Centre de services scolaire de Montréal sont à l'effet que tous les espaces, les plateaux sportifs des écoles sont disponibles, sont rendus disponibles à la communauté, et souvent par des ententes avec la ville de Montréal ou des arrondissements de la ville de Montréal.

455

On pense, par exemple, aussi au camp de jour l'été. Beaucoup d'écoles sont ouvertes au camp de jour l'été. On pense aux élections aussi. Vous êtes sûrement allé voter un jour dans une école.

460

Donc, oui les écoles, ont une politique d'ouverture sur la communauté. C'est d'ailleurs souhaité par le ministère de l'Éducation. Les cours d'école aussi sont largement utilisées par la communauté.

465

Il y a également un service de location d'espaces qui est offert au Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de Montréal, où les gens peuvent nous contacter et faire des réservations de salles pour des besoins particuliers. Donc, oui, c'est un service qui est offert.

470

Maintenant, je comprends par la question qu'il y aurait peut-être un souhait d'avoir des espaces supplémentaires. Les programmes du ministère de l'Éducation pour l'école, six préscolaire et 18 classes, sont très précis, sont normés. Ce sont des normes qui s'appliquent à l'ensemble des écoles du Québec, donc auxquelles on associe des dimensions de plateaux sportifs, des salles polyvalentes, des locaux de services de garde, certains locaux administratifs et évidemment des locaux de service.

475 L'ajout de locaux à ce programme est possible et rarement mis de l'avant pour des
raisons de calendrier. C'est-à-dire que d'ajouter ou faire des ententes avec des partenaires
pour ajouter des locaux à un programme, donc c'est-à-dire qu'il y aurait deux sources de
financement. Le ministère de l'Éducation et d'autres sources pourraient faire en sorte de
480 retarder la livraison du projet d'écoles. Donc, c'est une avenue qui peut être explorée, mais qui
pourrait avoir certaines conséquences sur la livraison du projet.

LA PRÉSIDENTE:

Le délai. La cinquième question.

485

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

« *Le projet d'école ne prévoit pas de stationnement et la rue des Bassins est
relativement étroite. Comment la rue des Bassins pourra-t-elle accueillir les autobus scolaires
490 et les véhicules des parents qui déposent et récupèrent les enfants à chaque jour? Est-ce que
le personnel viendra uniquement en transport collectif ou actif ou utilisera le stationnement sur
rue? De même, réduire les places de stationnement pour vélos à l'école pose-t-il le risque que
les vélos se retrouvent dispersés dans l'espace public? »*

495 **M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:**

Il y a plusieurs éléments de réponse.

500 D'abord pour les autobus scolaires, l'objectif, c'est d'avoir une école pour le quartier.
Alors, avoir une école avec une déserte locale où le nombre d'élèves qui auraient besoin
d'autobus scolaires soient limités aussi. Il y a toujours des enjeux qui emmènent à devoir
utiliser l'autobus. L'objectif, c'est de réduire le nombre au maximum. On peut voir dans
d'autres quartiers qu'on arrive dans une situation – avec une école de taille similaire - où on a
un ou deux autobus scolaires, mais tout dépend des besoins spécifiques de l'élève.

505

Côté véhicule des parents, c'est sûr que les parents ne sont pas présents évidemment à l'école. Alors, c'est principalement du stationnement sur rue qui est envisagé. Je tiens à souligner aussi qu'il y a des cases de vélo qui sont prévues au projet. L'objectif, c'est de pouvoir barrer les vélos en sécurité pour les élèves sur le site de l'école. C'est prévu dans l'ensemble des projets.

510

LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y aurait un complément de réponse du côté du Service d'urbanisme et de mobilité durable?

515

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Oui, c'est ma collègue Annie Lambert qui va compléter virtuellement.

520

Mme ANNIE LAMBERT:

(Inaudible) pour un peu faire le lien avec ce qui a été dit. Les (inaudible) vont pouvoir être aménagés près des écoles pour évidemment desservir les parents qui pourront aller reconduire les enfants.

525

Puis au niveau des autobus, c'est quelque chose qu'on va vouloir voir avec la Commission scolaire. Comme il a été dit, on essaie beaucoup de limiter le nombre d'autobus, dans le fond, on ne veut pas trop d'autobus en (inaudible). C'est quelque chose qui va pouvoir être vu avec la Commission scolaire au moment où tout ça va se déployer.

530

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

535

Et, peut-être en complément de réponse. Évidemment, c'est un quartier qui vise la mobilité douce, donc les infrastructures que ce soit en termes de liens cyclables, élargissement des trottoirs, sont en cours de réalisation pour assurer un cheminement sécuritaire des écoliers, des parents qui voudront utiliser un transport alternatif à la voiture également.

540

LA PRÉSIDENTE :

Ma collègue, madame Musau.

545

LA COMMISSAIRE :

Si je peux me permettre une demande de précision. Je comprends que la réflexion a été faite pour faciliter l'école de marcheurs si on utilise le terme. Mais, est-ce que la réflexion a été faite également au niveau de l'accessibilité puisqu'on réduit le stationnement? On veut quand même s'assurer de l'accessibilité pour les personnes qui ont des limitations physiques, par exemple.

550

LA PRÉSIDENTE:

Du côté du Centre de services scolaire?

555

Mme CLAUDE LAURIN:

Oui. Toutes les... bien il y a des exigences ministérielles à l'égard de l'accessibilité des écoles. Des exigences, tout dépendant des limitations de l'élève. Ça peut se faire dans chacune des écoles si les limitations sont plus importantes. Il y a quand même un

560

565 certain nombre d'élèves montréalais qui ont des limitations assez importantes. Pour l'accès à l'école, il y a des mesures particulières qui sont prises par le Centre de services scolaire. Donc tous les enfants ont droit à être scolarisés dans notre réseau, et on prévoit les moyens pour le faire.

LA PRÉSIDENTE:

570 Ça va. On passerait à la prochaine question.

Mme ÉLISE NAUD :

575 « *Comment s'assurer que l'architecture de l'école va se démarquer par sa qualité? Par exemple, est-ce que l'architecture de l'école a été inspirée du projet LAB-École de l'architecture Pierre Thibault ou du guide de planification immobilière, établissement scolaire primaire du Gouvernement du Québec. »*

580 « *D'autre part, est-ce que les couleurs et les matériaux de l'école devront s'harmoniser avec la coopérative d'habitation voisine? »*

LA PRÉSIDENTE:

585 Madame Laurin, pour commencer peut-être.

Mme CLAUDE LAURIN:

590 Oui, effectivement l'école devra s'inspirer du guide sur les nouvelles écoles qui a été publié par le ministère de l'Éducation, qui prévoit certains matériaux, en particulier des matériaux produits au Québec. Et, ce sera le cas pour l'école de Griffintown.

595 À l'heure actuelle, la firme d'architectes n'a pas encore été retenue par le Centre de services scolaire. Donc nous ne sommes pas, ce soir, en mesure de vous présenter plus de détails que ce qui a été présenté sur le site Internet de l'Office en matière d'architecture.

600 Mais, lorsque nous serons plus avancés dans le travail, dans la conception de l'école, il y aura également le processus prévu au Règlement d'urbanisme sur les plans d'implantation et d'interaction architecturale qui verra à s'assurer de l'harmonisation entre l'architecture de l'école et celle des logements sociaux. Donc, c'est notre intention que ça s'harmonie évidemment.

M. PIERRE-CONSTANTIN CHARLES, commissaire :

605 En lien avec cette question et tout à l'heure, à la question précédente, vous avez parlé de ce guide-là, ou de la planification. Pourriez-vous nous donner un peu plus de précisions du guide planifiant l'école parce que tout à l'heure, on parlait de la desserte, là on parle de l'architecture. Comment les deux s'intègrent? Comment les deux vont se réaliser? Est-ce qu'il y a un processus défini? Est-ce que les citoyens seront consultés?

610 Est-ce qu'il y a des comités qui seront mis en place? C'est comment ça se matérialiser pour qu'on puisse arriver à avoir un projet fini et qui pourrait avoir une caractéristique collective pour les... de participation collective où les gens pourraient se reconnaître dans cette nouvelle institution?

LA PRÉSIDENTE:

615
620 Madame Laurin.

Mme CLAUDE LAURIN:

625 Je vais commencer. Pour la question du guide dont j'ai fait mention, nous pourrions vous le transmettre. C'est un guide qui est disponible, virtuel. On transmettra le lien pour qu'il puisse être accessible à... Je me demande même si on ne l'avait pas déjà transmis à l'Office, mais on va s'assurer que le guide vous soit transmis et puisse être consulté par ceux qui ont un intérêt.

630 Le guide est général pour l'ensemble des écoles du Québec. Donc, on vise tout d'abord un milieu scolaire de qualité. Ventilation, éclairage naturel, des matériaux qui participent, on va dire à une qualité de vie à l'intérieur des bâtiments, donc l'utilisation du bois notamment.

635 Pour ce qui est de l'intégration du projet scolaire dans son milieu. Le Centre de services scolaire de Montréal a mis de l'avant une démarche. Je vais laisser mon collègue vous la détailler qui se nomme Planifions notre école. Donc, qui vise... qui ne touche pas nécessairement les aspects architecturaux de l'école, mais qui vise davantage aussi le projet pédagogique. Donc, je vais laisser Louis Bastien vous en parler.

640 **M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE:**

645 En fait, la démarche planifiée entre écoles est une démarche de consultation dans le fond pour palier à l'absence de Conseils d'établissements. Vraiment, pour un agrandissement d'école, comme la majorité des cas, on a le Conseil d'établissement qui est formé de personnel et de familles, bien de parents d'élèves qui sont consultés dans l'élaboration de l'agrandissement.

650 La démarche qu'on établit en parallèle, est une démarche, une initiative de la CSSDM qui est vraiment faite pour palier dans les quartiers où on n'a pas de milieu établi comme d'écoles déjà existantes.

655 Alors, on forme une Table de quartier, si je peux me permettre d'utiliser le terme, où on va demander à des partenaires communautaires, à des gens de la communauté, des familles, des voisins, à la ville de Montréal de participer.

660 On a utilisé la démarche jusqu'à maintenant à deux reprises, au centre-ville de Montréal, où les questions architecturales sont abordées, mais évidemment on est vraiment en amont de la conception pour assurer une meilleure intégration et une meilleure compréhension du milieu dans laquelle s'insère le nouveau projet d'école.

665 Alors, les questions d'architectures sont soulevées, mais ne sont pas non plus approfondies. Évidemment, par la suite, le projet va suivre les méthodes habituelles d'intégration avec les règlements d'urbanisme de la ville.

665 **LA PRÉSIDENTE :**

670 Ad hoc, pour le bénéfice des citoyens et des citoyennes qui écoutent cette séance. Comment ça se passe effectivement cette démarche-là? Est-ce que vous faites des comités, vous faites des assemblées? Décrivez-nous ce processus-là.

670 **M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :**

675 Oui. Je le connais bien (inaudible). C'est d'abord une séance d'information ouverte au public où on va présenter les grandes lignes du projet, puis on va dire les critères de sélection du comité.

Par la suite, il va y avoir une période de mise en candidature et on va retenir un comité, c'est variable d'un quartier à l'autre, mais d'une vingtaine à une trentaine de personnes.

680

Et au cours de trois à quatre soirées d'atelier, on va travailler les enjeux en ayant autour de chaque table, durant ces soirées-là, des parents, des voisins avec des membres du personnel d'une autre école ou des conseillers pédagogiques, des experts des matières enseignées, ainsi que les architectes qui vont se promener, qui sont normalement rendu là, sélectionnés, qui vont se promener de table en table pour recueillir des éléments pour bonifier le projet

685

Évidemment, on invite toujours, l'arrondissement est présent pour justement entendre les échanges, aller chercher les éléments d'améliorations pour la desserte dans le quartier, mieux recueillir les besoins.

690

Alors, c'est vraiment trois ou quatre séances, soirées, sur à peu près six mois à un an, selon les termes du COVID. C'est sûr que ça change les pratiques de tout le monde. Mais principalement, ça ressemble à ça.

695

C'est des ateliers pratiques où on va travailler avec des plans, autant au niveau du quartier, qu'on va travailler au niveau de l'école, un peu plus en questionnant, challengeant les architectes.

700

LA PRÉSIDENTE :

Écoutez, la commission et des citoyens aussi se sont demandé s'il y aurait des ouvertures et des fenêtres à la façade de l'école? Parce que quand on voit les plans en ce moment, il y en a pas du tout.

705

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :

Peut-être je peux mettre le plan à l'écran puis laisser la parole à ma collègue.

710 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Alors, est-ce que quelqu'un peut répondre à la question? Ça, c'est un croquis préliminaire?

715 **Mme CLAUDE LAURIN :**

Oui, c'est ça. C'est une volumétrie de l'école qui présente, je vous dirais les enjeux de hauteur, d'emplacement de la cour, mais qu'effectivement ne présente pas l'architecture, parce que comme je le mentionnais tantôt, le Centre de services scolaire n'a pas encore retenu une firme d'architecte pour faire la conception architecturale.

720

Donc, on va dire, ça permet de voir que l'école va être ouverte sur le parc public, le parc de la ville qui est situé en face, de voir que l'emplacement de la cour d'école va être disposé de façon à protéger les résidents de la coopérative, des bruits de la cour d'école, qu'elle va avoir une continuité dans les façades. Mais ça ne permet pas d'avoir le traitement architectural de... le traitement architectural n'est pas encore développé pour le projet de l'école.

725

LA PRÉSIDENTE :

730

Et il fera partie de la consultation dans le cadre de la démarche de planification que vous avez décrite?

735 **M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :**

En général, on ne se rend pas aussi loin que les traitements de façade, mais il est certain que la fenestration présentée va être, va être bonifiée, sur les nouveaux projets, on peut voir ceux qui sont sortis cette année.

740

C'est certain que la place de l'éclairage naturel, que madame Laurin a souligné plus tôt, est très importante dans les nouveaux projets d'écoles. Et justement, dans la planification, on va pouvoir aussi (inaudible). Le guide détaille des éléments on va vous le déposer, s'il n'a pas été déjà déposé dans la prochaine semaine.

745

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci de votre réponse. On passerait à la prochaine question.

750 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :**

« Quelle place occupera la verdure dans les deux cours de récréation? L'intégration de la cour d'école au niveau du sol avec le parc du Bassin-à-Gravier adjacent a-t-elle été envisagée? »

755

LA PRÉSIDENTE :

Madame Laurin, allez-y.

760

Mme CLAUDE LAURIN :

765

Pas encore. C'est une opportunité qui serait intéressante à discuter entre le Centre des services scolaire et l'arrondissement, mais ce n'est pas, comment dire, quelque chose... il n'y a pas eu encore de discussion à cet effet. Mais ce n'est pas exclu.

770

Là, je parle du lien entre le parc et l'école, parce que comme je le mentionnais dans la question précédente, la cour d'école, effectivement donne sur une allée qui, je crois, il n'y pas de véhicule. C'est une rue entièrement piétonnisée. Donc, ça pourrait permettre effectivement qu'il y ait un traitement continu.

775

Pour ce qui est de la place de la végétation dans la cour de récréation. Bien là, c'est un juste équilibre qu'il faut. C'est un dosage savant que nos architectes du paysage doivent mettre de l'avant. Parce qu'évidemment un des objectifs des cours d'école c'est évidemment de permettre aux enfants de faire de l'activité physique et d'être plus attentif au retour en classe.

780

Donc, en général ce qui est mené maintenant c'est des zones. Les cours d'école sont aménagées en zone. Donc, des zones d'activité plus physique, plus intensive, des zones d'aménagement qui permettent des jeux qui ne soient pas des jeux ballon, mais d'autres types de jeux.

785

Et aussi parfois, lorsque l'espace le permet, il peut y avoir des zones de détente dans les cours d'école ou de jardinage parfois, de jardinage en pot ou des choses comme ça. Pour participer ou faire certaines activités pédagogiques dans les cours.

790

Donc, les cours ont de multiples usages. L'activité Planifions notre école va permettre aux futurs parents de l'école de s'impliquer et de déterminer un peu des usages

et les aménagements vers être conséquents des avenues pédagogiques qui auront été déterminées dans cet exercice-là.

795 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Alors, la prochaine question.

800 **Mme ÉLISE NAUD :**

« *Quelles sont les mesures d'atténuation du bruit provenant des deux cours de récréation en vue de protéger les habitations à proximité?* »

805 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Laurin, oui.

Mme CLAUDE LAURIN :

810 Ça a été un peu abordé dans une question précédente. Je ne sais pas si ça serait intéressant de remettre la (inaudible).

815 Comme je le mentionnais plus tôt, et la proposition qui a été déposée par le partenaire Bâtir son quartier qui, évidemment est en relation avec un souci d'assurer des cours très distinctes entre les cours des logements qui seraient protégées du bruit de la cour d'école par l'école elle-même.

820 En fait, le corps principal du bâtiment sépare la cour de jeu des élèves avec celle de où recherche une plus grande quiétude – donc la cour des résidents, des logements qui sont adjacents à l'école.

825 Donc, la cour est située vers l'espace public où on présume que ça génère moins de nuisance. Et le voisin qui est situé au nord de la cour d'école, si je ne m'abuse, et les gens de Bâtir son quartier pourront renchérir, il me semble qu'il n'y a pas de fenêtre sur le mur qui est adjacent à la cour d'école.

830 Donc, je pense que ça a été bien réfléchi dans la proposition qui a été soumise au Centre de services scolaire pour assurer la meilleure transition entre la quiétude recherchée pour les logements et un peu plus d'animation qui est toujours le cas lorsqu'on parle d'écoles primaires.

LA PRÉSIDENTE :

835 Ça va.

LA COMMISSAIRE :

840 Si vous me permettez une question. Vous nous éclairez ici sur la gestion du bruit lorsque l'école sera finalisée. Est-ce que vous pouvez nous parler des mesures de mitigation qui ont été envisagées pendant la construction de l'école?

Mme CLAUDE LAURIN :

845 C'est un bon point. Les deux projets vont être construits... Ce qui est prévu c'est que les deux projets d'habitation et d'école soient construits dans un même chantier.

Donc, la construction du projet d'école, il n'y aura pas de résidents dans les logements du projet qu'on voit à l'écran avant la construction même de la cour d'école. Puisque les deux projets font être réalisés simultanément.

850

Il y aura, bien évidemment, des logements qui seront déjà construits et dans ces cas-là, c'est les règlements généraux d'arrondissement qui s'appliquent. Donc, les heures qui sont imposées aux entrepreneurs généraux, qu'ils doivent respecter pour éviter des travaux, bien pour limiter au minimum les nuisances dans la mesure du possible.

855

LA PRÉSIDENTE :

Du côté de Bâtir son quartier, avez-vous des interventions là-dessus? Non. Merci.

860

LA COMMISSAIRE :

Pardon, Madame la présidente. Peut-être au niveau de l'arrondissement, puisqu'on nous indique justement que tout se fait dans le respect de la réglementation municipale. Si on pense, par exemple au niveau de décibel pour le bruit, la gestion de la poussière, et cetera.

865

Est-ce que les partenaires du projet bénéficient de certains droits un petit peu plus permissifs étant donné l'ampleur du projet ou bien est-ce qu'il y a vraiment un suivi qui se fait au niveau de la municipalité?

870

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Pas du tout. Je vais répondre pour l'arrondissement. Ce n'est pas du tout, les règlements s'appliquent, le règlement sur le bruit va s'appliquer. Donc, ils doivent gérer

875 diligemment leur chantier comme tout promoteur et tous les règlements s'appliquent, que
ça soit au niveau de la propreté, du bruit, et cetera.

LA COMMISSAIRE :

880 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, une dernière question sur l'école.

885

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

*« À combien s'élèvera la facture de l'école et qui va payer? Y aura-t-il une
augmentation des taxes municipales? »*

890

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Le financement des écoles n'a rien à voir avec les taxes municipales. Donc, il n'y
aura pas un impact sur les taxes municipales.

895

LA PRÉSIDENTE :

Je pense que c'est une question intéressante pour les citoyens. Est-ce que,
Madame Laurin, vous pourriez répondre à cette question-là?

900

Mme CLAUDE LAURIN :

905 Oui, bien sûr. Donc, les écoles au Québec sont financées par le ministère de
l'Éducation du Québec. Donc, ce sont des infrastructures financées par le gouvernement
du Québec en fonction, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, d'une reconnaissance de
910 besoins scolaires dans un quartier et en fonction de l'établissement de normes précises,
de programmes et les budgets pour construire les écoles sont en fonction de cette
logique-là.

 Donc, de besoins identifiés de classes, de nombre de classes à construire avec les
fonctions connexes et ça génère une superficie d'infrastructure à construire et de ça bien,
ça nous donne le coût du projet lui-même.

915 Donc, c'est le ministère de l'Éducation du Québec qui devra approuver le coût du
projet et le financer lorsqu'il aura accordé son approbation.

LA PRÉSIDENTE :

920 Alors, c'est au niveau provincial que...

Mme CLAUDE LAURIN :

925 ... Oui, au niveau provincial et non pas au niveau municipal que le financement
s'effectue.

LA PRÉSIDENTE :

930 Alors, on passerait maintenant au bâtiment, aux questions sur le bâtiment
résidentiel.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

935

Mme ÉLISE NAUD :

940

« Le projet mixte prévoit que l'immeuble résidentiel sera imbriqué à celui de l'école. Pourquoi préférer cette option à celle d'un mur mitoyen? Quelles mesures allez-vous prendre pour favoriser la cohabitation et garantir la sécurité de tous, en particulier celle des enfants? Est-ce que l'accès aux installations de l'école pour les résidents risque de nuire à leur utilisation par les élèves? »

945

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

950

M. YANN OMER-KASSIN :

C'est une question à plusieurs volets, mais très intéressante par ailleurs. Donc, je dirais d'abord et avant tout, bien entendu, notre intérêt était ici d'optimiser l'espace au sol disponible dans les quelques terrains qui reste de disponibles dans Griffintown, comme madame Laurin l'a spécifié tout à l'heure.

955

Donc, de permettre à la fois une optimisation du nombre d'unités de logements qu'on va réaliser. Et de pouvoir répondre à un minimum adéquat pour le CSSDM en termes d'infrastructures scolaires.

960 Donc, à cet effet-là, de créer une ligne au centre du lot et de mettre d'un côté un bâtiment et l'école de l'autre, va certainement limiter, un, le potentiel en matière de logement.

965 Il faut savoir qu'on est ici pour discuter d'une modification du règlement qui permet pour le moment un usage exclusivement résidentiel. Donc, initialement on pouvait réaliser 100, 120 unités de logement. On parle aujourd'hui d'un projet de 81 logements. Notre objectif n'est pas non plus de mettre de côté les besoins des citoyens qui ont besoin de logements, surtout dans ce quartier-là.

970 Par ailleurs bon, Griffintown c'est quand même un quartier nouveau, disons-le, et en ce sens-là bien, on est interpellés. Puis la question qui a porté sur le traitement architectural de l'école, au fond, a une certaine résonance ici dans la question, à savoir qu'il y a une opportunité de créer un projet plus intéressant d'un point de vue architectural en relevant le défi d'intégrer les deux bâtiments. Donc ça, c'est pour l'aspect imbrication.

975 L'aspect sécurité c'est toujours une bonne question lorsqu'on mélange deux usages, il y a toujours ce type de préoccupation. Ici, bien entendu, on va s'efforcer pour le projet d'habitation d'éviter d'avoir des balcons saillants au-dessus des cours d'école par exemple. D'éviter d'avoir des sorties d'issues qui donnent dans le lieu de l'école et le contraire est aussi vrai bien entendu. Donc, on conserve quand même un aspect privatif des deux fonctions.

985 Et pour répondre à la question qui porte sur l'usage de l'école par les résidents-citoyens. Bien, au fond, comme madame Laurin l'a expliqué tout à l'heure, il y a des mécanismes qui permettent d'avoir accès aux différents plateaux des établissements scolaires par les citoyens. Puis je présume, vient avec des consignes puis des règles claires de sécurité d'entretien de remise en état après les activités.

LA PRÉSIDENTE :

990 Est-ce qu'il y aurait un complément de réponse à la question, du côté de l'arrondissement?

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

995 Oui, s'il vous plaît. Marie-Hélène Binet-Vandal de la division de l'urbanisme de l'arrondissement Sud-Ouest, concernant l'imbrication des deux volumes. Il y a une modification additionnelle qui a été soumise à la consultation suite à l'adoption du projet de règlement concernant des normes de lotissement qui doivent être respectées.

1000 Et c'était juste pour souligner que cette imbrication-là cause des enjeux au niveau de la conformité au règlement de lotissement. Ça a été présenté, soumis à l'Office dans la présentation qu'on a soumise pour la soirée d'information. Puis juste vous spécifier que cet enjeu-là va être révélé avec le service d'affaire juridique de la Ville.

1005 La formulation qui avait été présentée à l'Office sera revue pour se conformer au service, aux commentaires du service des affaires juridiques lors de l'adoption du projet de règlement.

LA PRÉSIDENTE :

1010 Est-ce que les textes modifiés vont nous parvenir?

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1015 Je n'ai pas le texte modifié encore. C'est suite à la consultation qu'on a avec vous, selon les commentaires, questions reçues, les recommandations que l'Office fera. Ça se

peut que le projet de règlement soit modifié en conséquence des recommandations de l'Office. Donc, le projet final sera soumis aux instances pour décision.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

En fonction des recommandations?

1025 **Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :**

Voilà. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Merci. Question, oui?

LE COMMISSAIRE :

1035 J'aurais une question. Vous avez parlé d'imbrication entre les deux édifices. Comment s'assurer que l'architecture du logement social va se démarquer par sa qualité. C'est un environnement particulier. Il y a beaucoup d'édifices. Et est-ce qu'il va se distinguer? Est-ce qu'il va se fondre dans l'environnement? Est-ce qu'on va voir du premier coup que c'est du logement social ou du moins on va arriver, ça va être un édifice comme les autres édifices qu'on retrouve dans l'environnement?

1040 **M. YANN OMER-KASSIN :**

Oui. Bien, c'est toujours une belle opportunité de répondre et de démystifier aussi sur la qualité des projets d'habitation communautaire qu'on fait.

1045 Je vous dirais aujourd'hui et je mettrais au défi plusieurs citoyens de marcher dans Griffintown et d'identifier les projets d'habitation communautaire versus les projets d'habitation privée. Ce n'est pas si évident que ça. Donc, je dirais aujourd'hui on a une qualité architecturale qui est au rendez-vous.

1050 Lorsqu'on a présenté notre proposition au CSSDM, évidemment on travaille des volumétries avec deux firmes d'architectes, donc Smith Vigeant était la firme qui nous a accompagnés pour élaborer la portion école. Et la firme AEdifica avec laquelle on travaille sur différents projets a élaboré la portion résidentielle du projet.

1055 Ces deux firmes-là sont inspirantes d'un point de vue faisabilité et elles sont capables évidemment de livrer un projet qui se démarque d'un point de vue architectural tout en respectant tout le cadre réglementaire qui existe en arrondissement.

1060 Le conseil consultatif en urbanisme aura à se prononcer sur la matérialité, les matériaux, les revêtements extérieurs, l'animation des façades, et cetera. Et on verra avec les architectes qui seront retenus et par le CSSDM et avec AEdifica, comment on va pouvoir s'assurer que le mariage fait en sorte qu'on a un ensemble à deux usages qui se distinguent dans le quartier et qui permet des démarcations nécessaires sans jamais laisser de côté la qualité, bien entendu.

1065

LA PRÉSIDENTE :

Question de madame Musau.

1070

LA COMMISSAIRE :

1075

Oui. Si vous me permettez, je reviens sur la question architecturale. Vous avez très bien expliqué où est-ce qu'on en est dans le projet, qu'il y aura, bien entendu du travail qui va se faire plus tard sur les notions architecturales.

1080

Maintenant, j'essaie de comprendre dans un projet comme celui-ci, qui est très différent d'un projet qu'on va dire privé, dans lequel on approche la municipalité, on présente le volet intégration, implantation architecturale et normalement le citoyen via les avis publics peut se prononcer et partager son opinion sur la question.

1085

Est-ce que vous pouvez nous éclairer, dans un projet comme celui-là, comment est-ce que la question devient accessible aux citoyens, si elle le devient?

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1090

Si je peux me permettre de répondre. Concernant l'approbation architecturale des projets, c'est en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale que les projets sont évalués. Donc, il y a une série de critères que les projets doivent respecter. Au niveau de l'architecture, c'est soumis au Comité consultatif d'urbanisme à l'arrondissement et c'est une décision du Conseil d'arrondissement qui approuve l'architecture des projets.

1095

Strictement du point de vue architectural, ce ne sont pas des projets qui sont soumis à l'approbation citoyenne comme le serait un projet particulier ou comme le sera un projet de règlement comme on fait ici ce soir où là, on fait une consultation publique.

1100

Donc, il n'y a pas, les citoyens ne sont pas à proprement parlé, invités à commenter l'architecture. C'est vraiment notre CCU qui a ce rôle-là, qui est un comité de formé de citoyens experts qui a ce rôle-là dans l'arrondissement.

1105 **LA COMMISSAIRE :**

Excellente réponse. Est-ce qu'on peut comprendre à ce moment-là qu'un citoyen qui serait intéressé à partager son opinion sur la vision architecturale, quelle avenue serait privilégiée ou serait recommandée, d'après vous?

1110

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

Bien, c'est sûr qu'il y aurait l'exercice du CSSDM de Planifions notre école qui pourrait servir de plateforme pour faire ça, puis ça reste à voir. Comme c'est un projet très, très particulier pourrait être mis sur pied une petite consultation sur cet aspect-là pour le projet. Ce n'est pas des choses qu'on fait actuellement, mais il est possible de le faire.

1115

LA PRÉSIDENTE :

1120

Dernière question sur le bâtiment résidentiel.

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

1125

« *Est-il prévu d'inclure au bâtiment résidentiel des commerces de proximité et des locaux à l'intention des groupes communautaires?* »

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être, Monsieur Omer-Kassin?

1130 **M. YANN OMER-KASSIN :**

Oui. Merci, Madame la présidente. Donc, dans le projet résidentiel il n'est pas prévu pour le moment d'intégrer des espaces à fonction commerciale. D'abord, cette rue-là ne l'est pas non plus à prime abord.

1135

Par contre, les projets voisins qu'on a réalisés dernièrement l'OBNL 21, l'OBNL 22, on a pu y intégrer deux CPE qui nous permettent d'avoir à peu près 160 unités pour nos petits bambins. Qui était quand même un autre service de proximité, entre guillemets, nécessaire tout comme l'école primaire, avec la quantité de ménages qui atterrissent. Donc, non, le projet résidentiel ne prévoit pas d'espaces commerciaux.

1140

Pour ce qui est des espaces communautaires. Donc, nous, Bâtir son quartier dans notre ADN on siège sur les tables de concertation. On est au courant des besoins des citoyens, des lieux de rencontre et des citoyens et des organisations associatives.

1145

On a parlé tout à l'heure de la possibilité de louer ou d'utiliser des espaces à l'extérieur des heures d'école, que sont les plateaux offerts par la commission scolaire, par le CSSDM. Donc, je vois très bien par exemple une assemblée générale d'un organisme communautaire ou d'une coopérative d'habitation louer pour un soir un gymnase, très pratique, plutôt que de tenter de se coincer ailleurs.

1150

Et j'ajouterais donc que s'il n'y a pas de lieux communautaires à proprement prévus dans ce projet. Donc, on travaille sur d'autres projets encore en élaboration, ailleurs dans Griffintown, non loin de là, où il est entre autres prévu dans un projet d'y intégrer une grande salle communautaire à la demande des organismes communautaires. Et donc ça, c'est déjà dans les plans.

1155

1160 Mais pour ce bâtiment-ci, j'aurais tendance à dire : pourquoi ne pas profiter plutôt des infrastructures scolaires à l'extérieur des classes, bien entendu, des heures de classe, bien entendu.

Mme MARIE-HÉLÈNE BINET-VANDAL :

1165 Si je peux compléter aussi, s'il vous plaît. Le règlement en vigueur actuellement ne permet pas des activités commerciales dans la zone visée. Ce pourquoi il y a des CPE au projet habitation 21-22 c'est que cet usage-là a été autorisé. Il n'est pas autorisé ailleurs dans le secteur des Bassins du Nouveau Havre. Les activités commerciales sont très, très limitées dans ce secteur-là. Donc, ça ne serait pas possible d'avoir des commerces.

1170 Puis aussi, tous les aménagements de parc que la ville est en train de faire, dans lequel on va construire des pavillons qui pourront accueillir des activités communautaires, ici on souhaite toujours avoir de l'animation dans nos parcs, donc permettre l'occupation des pavillons dans les parcs par des organismes. Puis on a aussi des bâtiments qui doivent nous être cédés dans le cadre des accords de développement qui ont été signés
1175 avec des promoteurs, donc on peut penser à (inaudible) du Square Gallery qui sera cédé à l'arrondissement qui pourra accueillir aussi des organismes.

1180 **PROJET DE PAVILLON DANS LE PARC DU BASSIN-À BOIS**

LA PRÉSIDENTE :

1185 Merci, Madame Binet-Vandal. On passe maintenant aux questions sur le projet de pavillon dans le parc du Bassin-à-bois. Alors, la première question qui a été posée?

Mme ÉLISE NAUD :

1190 « Qui va assurer la gestion du pavillon durant les quatre saisons? Quelles activités
pourront s'y tenir et quel type d'équipement sera disponible au comptoir de prêt? »

LA PRÉSIDENTE :

1195 Alors, Monsieur Bourque?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Je vais passer la parole à monsieur Dionne qui nous joint virtuellement.

1200 **M. MARC-ANTOINE DIONNE :**

1205 Bonjour. Marc-Antoine Dionne, Chef de division sports, loisirs, développement
social à l'arrondissement. Donc, effectivement la configuration du pavillon prévoit un
espace pour permettre ces usages-là, notamment le prêt de matériel. Ce qui est visé
initialement c'est le prêt de patins pour l'offre de service en complément avec la patinoire
réfrigérée.

1210 Pour ce qui est des autres usages ou encore en termes d'offre de service, ce sera
en évaluation, mais l'objectif de l'arrondissement est bien entendu d'offrir une offre de
service varié, que ce soit en termes de loisirs, de sports ou de culture.

LA PRÉSIDENTE :

1215 Ça va. Alors, la prochaine question?

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

1220

« Le pavillon accueillera au sous-sol des équipements nécessaires à la réfrigération de la patinoire. Comment sera évacuée la chaleur produite par la réfrigération? »

Mme NADIA BANVILLE :

1225

Oui. Je peux répondre à la question. En réalité, la chaleur est produite par la réfrigération. Bien, c'est souhaité en quelque sorte de la conserver puisque la réfrigération se fera seulement l'hiver. Donc, ça pourra permettre de réchauffer le bâtiment à ce moment-là. On n'a pas prévu de cas de surchauffe, je crois, de l'espace. Donc, ça sera récupéré par l'ensemble du bâtiment.

1230

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Prochaine question.

Mme ÉLISE NAUD :

1235

« En considérant les changements climatiques à venir, combien de jours par hiver la patinoire pourrait-elle être utilisée, même si elle réfrigérée? Un système de glace artificielle a-t-il été considéré? »

1240

« Est-ce que le parc du Bassin-à-bois, notamment l'espace de la patinoire pourrait permettre de pratiquer le hockey en hiver, le basket-ball et le tennis en été ou encore la baignade? »

1245 **Mme NADIA BANVILLE :**

Donc, pour répondre à la première partie de la question : combien de jours par hiver? Je pourrais venir indiquer grossièrement qu'à partir de novembre les glaces des patinoires réfrigérées extérieures sont débutées, peut-être pas avec des périodes comme on connaît actuellement, mais peut-être plus vers la fin novembre. Et je crois que le mois mars c'est encore une période qui est potentiellement encore utilisée.

1250
1255 Par contre, pour ce qui est des pratiques de sports tels que mentionnés, il n'est pas souhaité que le hockey soit pratiqué sur la patinoire telle qu'elle est conçue, parce que c'est plus une patinoire pour s'y balader et pour vraiment s'y promener, une patinoire plus familiale. Et avec un éclairage plus doux qui est en conséquence aussi, et non pas pour le jeu en particulier.

1260 Je vois aussi d'autres activités peut-être par rapport au basket-ball, tennis. On a des enjeux par rapport à la dalle de béton qui fait qu'on ne peut pas venir peindre la dalle de béton, donc de venir mettre des traits. Il y a des enjeux par rapport à la glace qui vient adhérer à la dalle de béton. Donc, on ne peut pas venir tracer, faire des traces pour délimiter les terrains.

1265 Et puis la baignade dans le secteur, est-ce qu'on voit plutôt par rapport à des jeux d'eau? Je sais qu'il y a des jeux d'eau à proximité, Bassin-à-Gravier, mais la baignade je ne vois pas comment ça pourrait être possible.

1270 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Peut-être pour compléter. Si je regarde la question de façon plus large, les attentes pour Griffintown, on a d'autres parcs à réaliser dans Griffintown qui s'en viennent

et ça a toujours été l'objectif d'avoir des parcs qui sont complémentaires au niveau de la programmation.

1275

Donc, le parc du Bassin-à-bois va être réservé pour une patinoire réfrigérée. Le choix de faire une patinoire réfrigérée c'est d'avoir une saison de glace complète. C'est maintenant, malheureusement, les choix que doivent faire les villes.

1280

Par contre, au niveau du basket-ball, tennis, la baignade dans une moindre mesure, mais c'est des activités qui sont ressorties comme des activités qui sont souhaitées dans Griffintown. On va voir à faire la réalisation des prochains parcs des Eaux-Cachées, le parc Marc-Griffin aussi, comment ils vont pouvoir accueillir des activités sportives.

1285

Donc, voilà. À travers l'ensemble de la programmation des parcs, on souhaite répondre à l'ensemble des besoins de la population.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Ad hoc. Une question sur l'utilisation de la surface qui est glacée en hiver. Comment ça va se présenter en été cette surface-là? Qu'est-ce qu'on peut faire là-dessus ou est-ce que c'est condamné?

1295

Mme NADIA BANVILLE :

1300

Bien, justement les concepteurs nous ont proposé différentes animations. Ça sera à nous de voir par la suite qu'est-ce qui pourrait être programmé lors de la mise en service. Mais on a des idées comme bon, des classes, des ateliers extérieurs, des expositions éphémères, des fêtes des quartiers, des dîners extérieurs, des concerts intimes, du cinéma en plein air, du théâtre, un marché de quartier, des jeux libres.

Mais on voit ici basket-ball, il n'y a rien qui empêche qu'on joue au ballon sur l'espace, mais c'est vraiment différentes idées qui sont proposées et qui pourraient être reprises lors de la mise en service du parc.

1305

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Exactement. Puis si vous permettez, c'est des surfaces qui sont très recherchées pour tout qu'est-ce qui roule aussi l'été. Donc ça, ça va être possible, puis j'invite les citoyens peut-être à aller visiter la patinoire du Lac aux Castors l'été. C'est un équipement qui est très utilisé l'été comme l'hiver. En plus de l'opportunité d'avoir une surface lisse, ça peut être propice pour toutes sortes de sports puis des activités aussi, comme le disait Nadia, où on peut avoir des activités ponctuelles, plus de détente et de contemplation.

1310

1315

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

LA COMMISSAIRE :

1320

Peut-être juste préciser. On nous demande également si un système de glace artificielle a été considéré?

Mme NADIA BANVILLE :

1325

Je ne comprends pas l'idée d'une glace artificielle.

1330

M. JEAN-LOUIS BOURQUE :

1335 Non, bien, c'est des glaces en plastiques qui sont maintenant populaires, qui permettent... mais ce n'est pas quelque chose qui a été considéré. On avait un objectif de ramener des activités hivernales et la glace dans le parc. Initialement, c'est une patinoire traditionnelle qui était traditionnelle, une patinoire pré changements climatiques qui été prévue. Et on a dû s'adapter.

1340 Donc, on n'a pas opté pour l'option vers les patinoires artificielles. On souhaitait vraiment conserver, d'avoir une patinoire de patinage à glace.

1345 Donc, c'est une demande citoyenne aussi d'avoir une glace dans cet espace-là. Donc, la ville a fait un choix pour assurer la pérennité de l'équipement puis qu'il soit fonctionnel une période intéressante, à l'année.

LE COMMISSAIRE :

1350 Lors de la soirée d'information, vous nous aviez informés qu'il y avait un drain en dessous de la patinoire, en dessous du parc qui empêchait d'avoir un espace beaucoup plus grand. Est-ce qu'on pourrait envisager d'autres mesures correctives pour qu'on puisse exploiter le plus possible cet espace, soit déplacer le drain.

Est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable?

1355 **Mme NADIA BANVILLE :**

Non, pas du tout. D'ailleurs, on parle plutôt d'une conduite d'aqueduc puis celle-ci a été implantée en 2016. Donc, c'est vraiment tout récent. Ça a été calculé en ce sens, les ingénieurs, s'ils ont fait passer la conduite à cet emplacement c'est que c'était absolument

1360 nécessaire. Donc non, ce n'est vraiment pas une option de déplacer cette conduite. On doit faire avec cette problématique.

LE COMMISSAIRE :

1365 Mais j'imagine que la conception du projet actuel a été conçue après?

Mme NADIA BANVILLE :

1370 Oui, c'est ça. Puis nous, ça nous limite évidemment dans l'étendue de nos équipements, mais on est capable de relever le défi.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1375 Il reste aussi qu'on souhaitait avoir une programmation quand même équilibrée du parc. Donc, les concepteurs ont su jouer avec cette contrainte-là pour avoir une programmation très intéressante. Donc, ça permet aussi d'équilibrer les éléments. Donc, c'est une contrainte qu'on a présentée, mais je pense si on ne sait pas qu'il y a une conduite... on n'aurait pas fait un meilleur parc sans la conduite.

1380 Je pense que le concepteur a su l'intégrer dans son concept et répondre aux besoins de programmation.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Alors, la prochaine question.

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

1390

La prochaine question est en anglais :

« *Could the park also include facilities to keep teenagers occupied and healthy, like training bars for body weight workout? »*

1395

LA PRÉSIDENTE :

Madame Banville, Monsieur Bourque.

1400

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Before passing the question to my colleague from the borough, for sure when we do a park, we hope we are going to reach all citizens includes children, include citizens, and include elderly.

1405

So, of course we hope that teenagers will continue to skate, so to use the ice ring. And the park also includes an open space, South of Bassin Street, which can be used for whatever activity, so it can be a picnic, it can be used to play Frisbee, it can be used to chill out. So we hope that the teenagers will use this park and maybe I am going to pass the question to my colleague, Mister Dionne, from the borough for the programmation.

1410

M. MARC-ANTOINE DIONNE:

Yes, thank you. The programmation indeed will be thought to attribute all the needs for all the citizens and the conception of the park makes it possible. There is no specific equipment towards that specific clientele, but the usage will surely be up forward for all the communities of different group ages.

1415

LA PRÉSIDENTE :

1420 Merci. Alors, il est maintenant 20 h 20. Nous procéderons maintenant à l'ouverture de la tribune téléphonique. C'est le moment de nous appeler si vous désirez poser une question en direct par téléphone ce soir.

1425 Pour ce faire vous devez appeler au numéro de téléphone suivant : 1-833-225-5790, pour vous inscrire. Nous vous inscrirons au registre puis nous vous rappellerons lorsque ce sera le moment de poser votre question.

1430 It is now 8 h 20. I will now open the phone lines. Now it is the time to give us a call if tonight you would like to ask a question live over the phone. To do so, you dial the following number: 1-833-225-5790. We will register you and call you back when it is your turn to ask your question.

 Il nous reste maintenant deux autres questions concernant le pavillon et le parc.

1435 **Mme ÉLISE NAUD:**

 « *How will you ensure that the activities entertainment and lighting of the park will not disturb local residents? »*

1440 **LA PRÉSIDENTE:**

 Monsieur Bourque?

1445 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE:**

 So Mister Dionne of the borough will answer this question.

M. MARC-ANTOINE DIONNE:

1450 Well, from what I understand, the lighting has been chosen to ensure proper
diffusion and not to have a negative impact on the neighbours. So it shouldn't be a
problem.

LA PRÉSIDENTE :

1455 Et concernant les activités qui peuvent se dérouler dans le parc?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1460 Maybe I can complete. For sure, we did a lighting study when we concept a park
like that. So we make sure that the lighting ensure security of the park, but also does not
affect the dwellings and the apartments just next to the park. So we make sure of that. For
other disturbs, for sure the borough will manage the opening hours of the skate ring and
we will make sure that the hours respect the quietness of the neighbourhood. So basically,
it is that.

1465

LA PRÉSIDENTE:

That is the answer.

1470 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Yes.

1475 **LA PRÉSIDENTE:**

Prochaine question et la dernière.

1480 **M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL:**

« Pouvez-vous confirmer que la partie sud sera complétée en même temps que la partie nord, c'est-à-dire à l'hiver 2022-2023? »

1485 **Mme NADIA BANVILLE :**

Tout à fait. Tout sera complété dans un seul lot autant la partie nord, partie sud et la Place des Arrimeurs, et les allées piétonnes qui sont adjacentes au parc.

1490 **M. LOUIS-HENRI BOURQUE :**

Peut-être spécifier que c'est un contrat qui va être donné pour l'ensemble des travaux. Évidemment, l'entrepreneur va proposer un séquençement de la réalisation des travaux, mais c'est un lot de travail. Donc, il n'y aura pas de distinction dans la réalisation.

1495 Ça se peut qu'au fur et à mesure de la réalisation les choses avancent graduellement, mais tout va se faire d'un geste en un contrat.

LA PRÉSIDENTE :

1500 Parfait. Alors, nous allons maintenant prendre une pause de 10 minutes. Au retour vous pourrez poser vos questions et pour ce faire vous devez appeler au numéro que j'ai identifié tout à l'heure, c'est-à-dire le 1-833-225-5790. Chaque personne aura droit à deux

questions, pour en poser davantage vous devrez rappeler au même numéro et vous inscrire au registre.

1505

Merci d'être patient. Si vous êtes nombreux à nous appeler, il se peut que l'attente dure quelques minutes.

1510

We will take a 10 minute brake. When we return, you will be able to ask your questions. To do so, you must the following number: 1-833-225-5790. Each caller will have a right to two questions. To ask additional ones, you must call back and re-register. Please be patient. If the phone lines are crowded, you might need to wait a few minutes.

1515

Au retour de la pause, la parole sera à vous. On reviendra en onde dans 10 minutes. Alors, il est 8 h 25, ça veut dire qu'à 8 h 35 on va reprendre.

SUSPENSION ET REPRISE

LA PRÉSIDENTE :

1520

Bienvenue à nouveau. Welcome back. On reprend maintenant avec les questions en direct. Je vous demanderais de limiter les préambules à ce qu'il est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions. Je vous rappelle également qu'il faut se limiter à deux questions.

1525

Alors, la première personne à nous poser la question est?

M. LOUIS-ALEXANDRE CAZAL :

1530

La première personne nous a laissé sa question sur une boîte vocale. Il s'agit de madame Geneviève Perron, la question est la suivante :

« Lors de la séance d'information du 19 octobre, nous avons entendu dire que les enfants habitant la coopérative d'habitation seraient privilégiés pour avoir une place à l'école primaire. Pourriez-vous le confirmer? »

1535

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Madame Laurin ou monsieur Lapierre?

1540

M. LOUIS BASTIEN LAPIERRE :

Je n'ai aucune information à cet effet-là concernant les priorités d'accès à l'école. L'objectif c'est une école pour le quartier et les élèves.

1545

LA PRÉSIDENTE :

Madame Laurin?

Mme CLAUDE LAURIN :

1550

Il n'y a pas de priorité qui est accordée. Bien écoutez, comme on disait plus tôt, ce n'est pas une affirmation qui a été faite par le Centre de services scolaire le 19 octobre dernier, mais malgré tout et conformément à ce qu'on a mentionné tantôt, on vous fera parvenir la politique d'admission pour le confirmer.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Autre question? Bonsoir, Madame.

1560 **Mme CATHERINE ORDI :**

Bonsoir à tous. Ma question concerne le parc. Vous avez parlé tout à l'heure de l'atténuation des nuisances pour ce qui est des lumières. Par contre, je m'inquiète un peu du bruit, notamment pour l'été parce que vous avez évoqué la possibilité d'utiliser une surface lisse pour peut-être, si j'ai bien compris, faire du patin à roues alignées, du skateboard, mais je me dis que ça, ça va quand même être très bruyant pour les gens qui habitent autour du parc, comme moi qui a des fenêtres qui donnent dessus.

1570 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bourque?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1575 Bien, dans le fond, je donnais des activités de jeux libres. Cet espace-là va être mis à la disposition, à la discrétion des citoyens.

C'est sûr qu'à partir du moment qu'il y a une nuisance, l'arrondissement a toujours la discrétion d'intervenir, si on parle de, par exemple que ça devienne un parc de skateboard alors que ce n'est pas l'objectif initial du parc, qu'on a une nuisance induite, c'est sûr que l'arrondissement aura la discrétion d'intervenir sur les activités autorisées.

1580 Mais c'est le genre d'espace qui est commun dans un parc. On va faire le monitoring des nuisances et il pourra y avoir des interventions au besoin, mais on ne visera pas nécessairement une pratique en tant que telle. C'était plus des exemples que je donnais.

LA PRÉSIDENTE :

1590

Est-ce qu'on répond à votre question, Madame Ordi?

Mme CATHERINE ORDI :

1595

À peu près.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Oui. Est-ce que vous avez une autre question?

Mme CATHERINE ORDI :

1605

En fait non. Tout tourne autour des activités prévues dans le parc en espérant qu'elles soient... parce qu'on s'entend que des activités comme des jeux de ballon ce n'est pas la même chose que du skateboard.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1610

Je veux juste mentionner qu'on comprend tout à fait vos inquiétudes. C'est sûr qu'il y a toujours une cohabitation qui est nécessaire entre le parc et les habitations. Il y a des risques quand on fait un aménagement de ce type-là. Mais je tiens à vous rassurer, s'il y a une nuisance induite due à une pratique - peut-être l'arrondissement voudra compléter là-dessus - il y aura des interventions prises.

1615

Mais au bout de la ligne, s'il y a une bonne réappropriation du parc, on est confiants qu'il devrait y avoir une bonne cohabitation. Aussi les heures de pratique

peuvent être gérées par l'arrondissement. S'il y a une nuisance, il peut y avoir des interventions aussi.

1620 **Mme CATHERINE ORDI :**

Merci.

1625 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Madame Ordi. Prochaine question. Bonsoir, Monsieur. Votre question, Monsieur Shahrokni?

1630 **M. KAYVAN SHAHROKNI :**

Oui. Alors, ma question c'est, bien c'est pour revenir un peu sur une des questions qui avaient été posées plus tôt dans la soirée par rapport à la potentielle problématique d'automobiles sur la rue Bassin qu'on avait mentionnée dans la question, qui est déjà assez étroite.

1635

Je comprends que c'est une école, comme on a dit plusieurs fois, une école de marcheurs et donc qu'on encourage les transports actifs, mais toujours est-il que dans l'éventualité, c'est-à-dire que c'est inévitable qu'on aura quand même plusieurs fois des parents, surtout quand l'école on comprend finira souvent aux mêmes heures, 15 h 30, 16 heures, et cetera, on aura beaucoup de parents qui vont quand même venir en auto, peut-être l'hiver quand il fera très froid ou des circonstances comme ça.

1640

Est-ce que, dans cette éventualité-là, on a prévu quelque chose pour remédier à ça? Je veux dire, il faut penser – comment dire – (inaudible) de trafic qu'il puisse y avoir avec les divers véhicules qui vont se stationner pour ramasser les enfants?

1645

LA PRÉSIDENTE :

Du côté de l'arrondissement peut-être.

1650 **Mme ANNIE LAMBERT :**

Je voudrais répondre. Annie Lambert, Chef de division à la mobilité et planification des déplacements dans l'arrondissement Sud-Ouest. Donc, c'est un peu la même chose au niveau des collèges et des débarcadères qui sont généralement planifiés aux alentours des sorties des enfants.

Les parents auraient (inaudible) avec l'école à savoir les heures de classe (inaudible), généralement et (inaudible) au service de garde.

1660 Donc, les heures d'arrivées et les heures de départ sont quand même relativement étalées dans le temps et généralement, (inaudible).

Il y a aussi (multiples inaudibles) à cette école-là.

1665 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que ça répond à votre question?

M. KAYVAN SHAHROKNI :

1670 Oui, c'est une très bonne réponse. Merci beaucoup. Donc, j'ai le droit à une autre question, c'est ça?

LA PRÉSIDENTE :

1675

Oui, vous avez le droit à une autre question. Allez-y.

M. KAYVAN SHAHROKNI :

1680

C'est peut-être moins important par rapport à moi, c'est plus pour le parc du Bassin-à-bois. Il y avait une autre question que je trouvais vraiment intéressante par rapport au potentiel d'installer des, un peu comme on a (inaudible), des petites barres de traction ou d'exercices physiques. Est-ce que ça serait, tout est bouclé ou ça serait peut-être une éventualité de (inaudible) ce type d'installation ou c'est vraiment clôt?

1685

Mme NADIA BANVILLE :

Je vous avoue que ce n'est pas prévu actuellement. Par contre, je pourrais prendre votre idée en considération et la soumettre au concepteur et à notre comité pour qu'on puisse regarder cette possibilité. Ça pourrait être intéressant.

1690

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Puis peut-être en complément, comme je le disais tantôt, on le prend pour le parc du Bassin-à-Bois, mais aussi d'autres parcs en réalisation dans Griffintown. Donc, tous les besoins qui sont identifiés au fur et à mesure de nos travaux depuis des années on en prend note. Puis l'objectif c'est que la programmation des parcs va se compléter.

1695

Mais on en prend bonne note de la demande d'exerciseur.

1700

LA PRÉSIDENTE :

1705 Oui. Monsieur Bourque, est-ce que vous pourriez parler des, identifier plutôt, les emplacements ou les lieux où il y a d'autres parcs qui sont en planification?

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1710 Excellent. Donc, bien rapidement...

LA PRÉSIDENTE :

1715 Peut-être rapidement, indiquer ceux qui existent déjà, puis ceux qui sont à développer et où ils sont situés.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1720 Parfait. Donc, le parc, le premier qui est existant c'est le parc du Bassin-à-Gravier justement qui borde la future école. Donc, celui-là est réalisé.

Le deuxième parc qu'on va réaliser c'est le parc du Bassin-à-Bois qui fait l'objet de la présentation aujourd'hui.

1725 Par la suite, on a trois autres grands parcs, dont deux qui ont fait l'objet du processus d'idéation avec les citoyens. Donc, le parc des Eaux-Cachées à l'angle des rues St-Thomas et Ottawa, et le parc, ensuite le parc William-Dow au coin d'Ottawa et Peel qui doit accueillir notamment le projet du MR63, une place culturelle.

1730 Et finalement, le parc Mary-Griffin qui va être situé devant la future gare du REM qui est situé, celui-là au coin d'Ottawa et Ann, si je ne me méprends pas, devant le New City Gas.

1735

Outre ces grands parcs-là qui vont être réalisés qui vont pouvoir répondre aux différents besoins de programmation de Griffintown, on a également le Square Gallery qui va être réalisé à l'angle des rues Murray et Wellington, qui va comprendre le bâtiment de la vespasienne. On voit sur la carte ici le Square Gallery, c'est celui qui est plus en bas, à droite. Donc, qui va comprendre la vespasienne comme le disait ma collègue avec une occupation communautaire ou culturelle.

1740

Donc, l'ensemble de ces parcs là constitue plusieurs hectares qui vont être dédiés à la programmation. Donc, on prend acte des demandes aujourd'hui puis on va voir comment on va pouvoir ajouter la programmation des parcs pour répondre à ces besoins-là.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bourque, comme c'est une question qui préoccupe beaucoup les personnes qui nous questionnent ou qui nous écoutent ce soir, est-ce que c'est possible que vous déposiez quelques documents là-dessus?

1750

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, certainement. On a d'ailleurs...

1755

LA PRÉSIDENTE :

... Il y en a peut-être quelques-uns. Je n'ai pas vérifié, mais il y a entre autres celui-là.

1760

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

Bien, on pourra remettre le lien vers le PPU Griffintown finalement, qui comprend l'ensemble de la programmation des interventions du domaine public. Et les documents qui ont fait suite aux exercices d'idéation sur les parcs Eaux-Cachées, William-Dow et Mary-Griffin. On

pourra vous déposer tous les documents qui sont publics et pertinents sur les parcs, la programmation des parcs dans Griffintown.

1765

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. C'est apprécié. Alors, merci, Monsieur. Est-ce qu'on a une autre question? Bonsoir, Madame.

1770

Mme ORNELLA SARAH WALI :

Oui. Bonsoir.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Votre question ou vos deux questions.

Mme ORNELLA SARAH WALI :

1780

Ça a été un peu abordé, mais j'aimerais ça le revoir, je n'ai pas l'impression que c'était peut-être très clair. C'est concernant la rue Bassin, très étroite et puis la circulation. Il y a une dame qui avait répondu, mais son micro était vraiment très fort, donc on a perdu un peu cette réponse-là.

1785

Moi, je me demandais d'abord si les autobus scolaires il y a un endroit pour se stationner, prévu, spécifiquement à cet effet-là? Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

1790

Oui. On vous écoute, Madame. Et on se prépare à vous répondre...

Mme ORNELLA SARAH WALI :

1795 ... Ah, O.K., très bien. Donc si les autobus scolaires il y a un endroit particulier pour se stationner... visuellement, en fait concrètement, cette rue-là, elle est à sens unique. Donc, c'est facile d'imaginer un autobus qui s'arrête, une voiture peut-être qui transporte un enfant, qui va s'arrêter également et les voitures également qui doivent circuler sur cette rue-là.

1800 Donc, je ne comprends pas comment est-ce que la circulation va être fluide avec tous ces intervenants-là sur une petite rue étroite.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Alors, on a une réponse du côté de l'arrondissement?

Mme ANNIE LAMBERT :

(INAUDIBLES)

1810

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que je peux vous demander de modérer votre débit, il y a une réverbération. Alors, si vous parlez plus lentement, je pense qu'on va mieux comprendre.

1815

Mme ANNIE LAMBERT :

1820 Parfait. Désolée. En fait, comme pour toutes les écoles, quand les autobus arrivent pour reconduire les enfants, bien les autobus déploient leur panneau d'arrêt. Donc il n'y a jamais de véhicule (inaudible) un autobus scolaire (inaudible) qui débarque des enfants. Ce ne sera pas différent au niveau de la rue des Bassins, ça va être comme partout sur le réseau (inaudible).

1825

D'autre part, cette école-là c'est une école qui est essentiellement fréquentée par des élèves marcheurs. Donc, on ne prévoit pas qu'il y aura beaucoup d'autobus et tant aussi au niveau du transport des enfants (inaudible)... à ce moment-là.

Mme ORNELLA SARAH WALI :

1830

Donc, on va répondre à (inaudible)...

LA PRÉSIDENTE :

Oui. On a du mal à vous entendre. Ça coupe.

1835

Mme ORNELLA SARAH WALI :

Oui, excusez-moi. Je ne suis pas certaine si on m'entendait bien. Donc on va répondre à la question un petit peu après que tout ça soit installé et voir comment la situation se présente, c'est ça que je comprends?

1840

Mme ANNIE LAMBERT :

Oui, absolument. La réglementation dans le stationnement autour de l'école va s'adapter en fonction des besoins que l'école aura à ce moment-là. (Inaudible).

1845

Mme ORNELLA SARAH WALI :

Très bien. Je vous remercie. Donc, c'est tout pour moi, je n'ai pas d'autres questions.

1850

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Madame.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1855 Peut-être un petit rectificatif. La rue des Bassins va maintenir deux sens. Donc, ça va
beaucoup faciliter la circulation dans l'école. Puis peut-être parce qu'on entend ma collègue un
peu moins clairement, mais je veux mentionner, la signalisation, les débarcadères puis les
besoins pour personnes à mobilité réduite vont être répondus à l'ouverture de l'école. La
signalisation va être installée et adaptée pour l'ouverture de l'école. Je veux rassurer les futurs
1860 parents de Griffintown ou les parents de Griffintown.

LA PRÉSIDENTE :

1865 Parfait. Alors, j'espère, Madame Wali, que vous nous entendez. C'était un complément
de réponse à votre question.

1870 Alors, il semble qu'il n'y ait plus personne qui a déposé des messages ou qui soit en
attente en ligne. Alors, donc, il n'y a plus de questions. On a peut-être une ou deux questions
venant de la part de la commission.

Alors, Madame Musau.

LA COMMISSAIRE :

1875 Merci. Je pourrais peut-être débiter avec la dernière question qui nous a été présentée
ici par madame Wali. Si on revient à l'intervention de l'arrondissement, je comprends que la
signalisation sera installée une fois l'école terminée.

1880 Est-ce que vous pouvez nous indiquer s'il sera possible pour la commission de recevoir
les données sur lesquelles les partenaires se sont basés pour évaluer justement les besoins, les
risques associés à la circulation et bien entendu, les choix de signalisation qui seront faits lors de
l'ouverture.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1885 Bien, sans me méprendre, à ce stade-ci on n'est pas, à ma connaissance on n'est pas rendu à cette évaluation-là. Je ne sais pas si le Centre de services a ce genre de données là. Mais nous, dans le fond, l'arrondissement, la Ville de Montréal on va répondre aux besoins de l'école. L'objectif c'est d'accommoder l'équipement puis que ça fonctionne. Puis on sait très bien que les parents, t'sais, on veut en faire une école de marcheurs.

1890 Alors, j'ai moi-même trois enfants à l'école primaire. Ça m'arrive d'utiliser ma voiture. Donc, voilà. Madame Lambert, je pense qu'elle voudrait compléter là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Madame Lambert.

Mme ANNIE LAMBERT :

1900 Oui. En fait, dans l'étude de circulation qui devra être déposée par la CSSDM, ces besoins-là devraient être évoqués. Donc, par l'étude de circulation on a l'étude de la circulation actuelle, mais il y a aussi la (inaudible) des besoins. Donc, c'est vraiment la CSSDM qui va pouvoir nous faire l'état des besoins associés à cette école-là.

M. LOUIS-HENRI BOURQUE :

1905 Exact. Puis on me confirme que la demande pour l'étude, l'étude en tant que telle devra être soumise pour le processus d'analyse du PIA qu'on parlait tantôt pour l'intégration architecturale de l'école. Donc, du même coup, les aménagements à prévoir qui seront dictés par
1910 cette étude-là vont être déposés en même temps dans le cadre du processus de permis.

LA PRÉSIDENTE :

1915 Madame Laurin, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme CLAUDE LAURIN :

1920 Oui. J'aimerais ajouter que la réflexion qui est en cours au CSSDM concernant l'école en milieu urbain dense et nous amène à ne pas nécessairement chercher à reproduire des patterns, si on veut, d'utilisation de déplacement qu'on peut connaître dans des milieux plus étalés en termes urbains.

1925 Donc, peut-être qu'on peut remettre la carte. Les élèves, tous les élèves de Griffintown, tout Griffintown est à moins d'un kilomètre. On a choisi, le CSSDM a choisi ce site-là parce qu'il se situe au coeur de la population à desservir. Et ce qui est recherché du côté du CSSDM c'est vraiment d'encourager les saines habitudes de vie et de réduire au minimum l'accessibilité ou l'utilisation de l'automobile pour le déplacement.

1930 Souvent, dans les écoles primaires il y a des fratries, donc des élèves plus vieux qui peuvent aller à l'école avec des plus jeunes, qui ont besoin. Il y a des brigadiers scolaires qui sont embauchés par le CSSDM pour les traverses plus difficiles.

1935 Donc, l'objectif qui est recherché c'est vraiment... et il y aura d'autres écoles qui vont être développées, notamment au centre-ville par le CSSDM sous peu. Et vous pouvez imaginer que c'est des situations qui ne sont pas celles qu'on connaît dans les quartiers plus périphériques où des habitudes peut-être de déplacement vers les écoles et plus motorisés, si on veut.

1940 Et ça, c'est la perspective qui est envisagée par le Centre de services scolaire à l'égard de l'école de Griffintown.

LA PRÉSIDENTE :

1945 Alors, s'il n'y a pas d'autres questions de la part des citoyens ou de la commission, ça m'amène à mettre fin à cette séance de questions-réponses.

1950 Je remercie très chaleureusement les représentants de l'arrondissement du Sud-Ouest, du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la ville de Montréal, du Centre de services scolaire de Montréal et de Bâtir son quartier.

1955 Tous les renseignements qui vous ont été communiqués ce soir sont déjà disponibles sur notre site Internet ou ils le seront très prochainement. Veuillez noter aussi qu'à partir de maintenant et jusqu'au 14 décembre vous pourrez nous faire part de vos idées, de vos préoccupations et de vos commentaires dans une opinion soumise à la commission.

1960 Pour cela, plusieurs méthodes vous sont offertes pour donner votre opinion, en ligne, par la poste ou par message téléphonique. Des explications à cette fin apparaissent à l'écran et sont disponibles sur notre site Internet.

1965 Des séances seront organisées pour présenter votre opinion oralement à partir du 7 décembre. Vous aurez le choix d'une présentation par vidéoconférence ou par téléphone en prenant rendez-vous auprès de monsieur Gilles Vézina avant le 3 décembre au numéro qui apparaît à l'écran, c'est-à-dire 514-872-8510.

1970 Nous espérons que cette soirée vous aura permis d'en connaître plus sur les projets soumis à la consultation et que vous y participez en grand nombre.

1970 Au nom de la commission et des représentants de la ville et des promoteurs qui sont avec nous ce soir, je vous remercie de votre participation.

À la fin de l'émission, vous verrez à l'écran les noms des membres de l'équipe technique qui nous ont appuyés tout au long de cette soirée. Je tiens à les remercier vivement.

1975

We hope this evening has given you the information you needed in order to submit your opinion to the commission in the coming weeks.

On behalf of the members of the commission and the representatives who joined us tonight, I thank you for your participation.

1980

Bonne soirée, have a nice evening!

AJOURNEMENT

1985

1990

1995

2000

2005

2010

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

2015

Cindy Lavertu

Cindy Lavertu, s.o.